



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°17

Réunion de bureau du 09 janvier 2020

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - - Roger ATTALI - Alexandre MARY - Laurent CAPPATTI - Jacques THAON - Youssef SIAD -

Assistent: MM. Julien NUCERA -

Début de la séance : 19 H 00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°16 du 17 décembre 2019.

La commission de District de l'arbitrage présente tous ses **meilleurs vœux pour cette année 2020** au président du district, à tous les membres du Comité de Direction, le personnel du District, à tous les clubs azuréens, ainsi qu'à tous les officiels et bénévoles. Elle remercie tous les clubs qui se sont manifestés lors de cette période des vœux.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Le vendredi 10 Janvier 2020, six candidats arbitres ayant suivi la formation accélérée passeront l'examen de candidature à l'arbitrage (2^{ème} session) au siège du district.

Le samedi 11 Janvier 2020 aura lieu un stage pratique, sur le terrain Parc Honneur du stade Charles Ehrmann pour les JAD et les Stagiaires.

Le samedi 11 Janvier 2020 aura lieu une formation administrative et terrain pour les candidats arbitres venant de réussir l'examen d'arbitre.

Afin de faciliter la prise d'expérience des candidats arbitres récemment admis, les désignations d'arbitres en U12 Niveau 2 seront renouvelées dès le 18 janvier 2020.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors de la journée du 5 Janvier 2020, cinq observations ont eu lieu.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 11 et 12 Janvier 2020.

Fin de séance : 21h00.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. MARY Alexandre